

Privilège—M. Clark

Considérez donc la position dans laquelle cela place tous les députés, y compris les ministériels. En pratique, nous venons d'être rélégués à un rôle insignifiant. Nous n'avons pas eu l'occasion de poser des questions au ministre devant le comité au sujet de Statistique Canada. Le ministre a, paraît-il, déclaré qu'il ne serait pas en mesure de comparaître devant le comité avant un mois. Selon toutes probabilités, la Chambre aura peut-être déjà ajourné ses travaux d'ici un mois. Je tiens à insister sur le fait qu'on se pose un certain nombre de questions graves au sujet de Statistique Canada.

J'ai signalé les rapports. Comme nous le savons, le gouvernement fera un recensement en 1981 et devra donc auparavant nommer 33,000 représentants, 1,800 énumérateurs et 1,900 commissaires. Cela a déjà fait l'objet de longues discussions. Traditionnellement, le parti libéral impose sa volonté, du fait qu'il est au pouvoir, en ce qui concerne les nominations. Nous avons critiqué cette méthode dans le passé et nous croyons qu'elle est désuète. A notre avis, il faudrait procéder de façon beaucoup plus démocratique et demander notamment aux organismes communautaires, aux bureaux de la main-d'œuvre et aux députés de fournir le nom des personnes aptes, plutôt que de procéder uniquement par pistonnage et patronage.

C'est pourquoi j'estime que le très honorable chef de l'opposition soulève une question de privilège fondamentale. Le gouvernement refuse de nous dire, de la façon habituelle, quand le rôle du ministre a été modifié et je crois que la Chambre a droit à une explication.

● (1520)

[Français]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, il me fait plaisir de participer à la discussion sur le recours au Règlement du chef de l'opposition officielle (M. Clark) qui semble voir du mystère dans le fait que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) ait décidé de transférer la responsabilité de Statistique Canada d'un ministre à un autre. Il n'y a absolument rien de mystérieux dans cela et je crois que le chef de l'opposition officielle, de même que l'ancien président du Conseil du Trésor (M. Stevens), vont avoir tout le loisir de poser les questions appropriées tant au très honorable premier ministre, ici à la Chambre, parce qu'il y a d'autres périodes de questions orales à venir, qu'en comité, au nouveau ministre responsable.

J'entendais l'ancien président du Conseil du Trésor dire que c'est malheureux mais qu'il pense que le ministre ne pourra pas aller comparaître au comité avant un mois, et que dans un mois on ne sera probablement pas ici. Je ne peux pas confirmer si dans un mois on sera ici ou non, mais je peux lui confirmer cependant qu'en vertu d'une entente conclue avec son propre leader parlementaire, les prévisions budgétaires sont aux comités jusqu'au 10 décembre, et la Chambre va siéger bien avant le 10 décembre. Le ministre va avoir tout le loisir de répondre à toutes les questions de l'ancien président du Conseil du Trésor et de dissiper cette espèce de mystère qui semble aveugler l'ancien premier ministre.

Alors il n'y a absolument rien d'irrégulier dans la décision du très honorable premier ministre. Tantôt le député de Laurier (M. Berger) a posé une question au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Ce dernier lui a répondu que c'était le très honorable premier ministre qui avait pris cette décision, et la période relative aux questions orales a pris fin. Il y a un député de l'opposition qui a essayé d'obtenir la parole, mais il était plus tard que 3 heures, et au lieu de poser une question supplémentaire, il est revenu sur le recours au Règlement du chef de l'opposition officielle pour établir son point.

Tout cela est, bien sûr, intéressant à discuter, madame le Président. C'est matière à éclaircissement. On sait que la Chambre aura d'autres périodes de questions orales. Le très honorable premier ministre sera probablement ici demain, le chef de l'opposition officielle probablement aussi, il pourra donc lui poser la question. Il n'y a rien de mystérieux dans cela. Le très honorable premier ministre lui fournira une réponse, et l'ancien président du Conseil du Trésor pourra à loisir interroger amplement le ministre maintenant responsable de Statistique Canada devant le comité, étant donné que les prévisions budgétaires seront là au moins au plus tard jusqu'au 10 décembre. Encore une fois, madame le Président, j'estime qu'on abuse quelque peu de cette question de privilège. Il n'y a absolument rien de mystérieux, tout est régulier, et les faits pourront être à nouveau exposés devant la Chambre soit à la période des questions orales demain ou en comité plus tard.

Mme le Président: Je crois que la Chambre apprécie le rappel au Règlement qui a été fait par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark), mais je dois tout de suite dire que je ne peux pas statuer sur ce qui s'est passé durant une séance de comité. Si les députés ont des griefs à exprimer quant aux délibérations d'un comité, c'est devant ce comité-là que la question doit être débattue et non pas à la Chambre.

Toutefois le très honorable chef de l'opposition a tout de même fait porter une partie de son rappel au Règlement sur les délibérations de la période des questions orales, et ayant écouté ce qu'il avait à dire, il semble bien en effet qu'il s'agisse là d'un grief qu'il a exprimé en toute légitimité. Cependant, je suis obligée de lui rappeler que toute la question de la répartition des responsabilités au sein du gouvernement relève du très honorable premier ministre (M. Trudeau) lui-même, et que la Présidence ne peut, en aucune façon, intervenir pour qu'un ministre ou un autre réponde à certaines questions. Dans le doute, je veux rappeler aux députés qu'ils peuvent toujours poser une question au très honorable premier ministre lui-même qui répondra directement à la question ou indiquera que tel ou tel autre ministre peut répondre à sa place.

Il est maintenant clair, j'imagine, pour tous les députés que c'est le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) qui pourra répondre aux questions qui touchent Statistique Canada. Ils auront donc toute liberté de poser des questions dans les jours subséquents, et j'imagine qu'ils ne s'en priveront pas.